

A Toulouse, toujours pas de justice pour les MIE !

Nous sommes des MIE, des Mineur.e.s Isolé.e.s Etranger.e.s, arrivé.e.s seul.e.s sur le territoire français. A ce titre, et selon la convention internationale des droits de l'enfant, nous devons bénéficier de la protection de l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance).

Mais pour ne pas respecter ce droit, l'Etat a une astuce ! Nous passons par des centres d'évaluation de la minorité. A Toulouse, c'est le DDAEOMI (ANRAS), qui effectue ce petit boulot pour le compte du Conseil Départemental.

Après de longs interrogatoires, nous nous retrouvons le plus souvent déclaré.e.s majeur.e.s et mis.e.s à la rue... Ces centres constituent notre première confrontation avec le racisme d'Etat français (si l'on oublie les tabassages policiers aux frontières !).

Malheureusement, cela ne sera pas le dernier.

La loi nous permet un recours, et nous pensons qu'enfin la justice reconnaitra nos droits. Nous avons confiance, car qui d'autre peut nous aider à être protégé.e.s ? Là encore, c'est la déception...

A Toulouse (et sûrement ailleurs), les juges refusent de reconnaître la véracité de nos documents d'identité, ce même quand la PAF (Police Aux Frontières) les a déclarés valides. Pour certains pays, c'est carrément l'escalade aux documents : les juges nous en demandent toujours plus, et ce pour les contester toujours plus...

Mais il y a pire : **les tests osseux**. En France, d'après l'article 388 du Code civil, les tests osseux peuvent être demandés uniquement « *en l'absence de documents d'identité valables et lorsque l'âge allégué n'est pas vraisemblable* ». A Toulouse, les juges semblent avoir oublié cette condition, et les tests deviennent courants. Il y a trois méthodes pour déterminer notre âge : tests du poignet, des dents, de la clavicule.

Le test du poignet est le plus utilisé. Il est pourtant décrié depuis longtemps pour son manque de fiabilité. Il se fonde en effet sur l'atlas de "Greulich et Pyle", qui se base sur des poignets d'enfants nord-américains des années 30, venant de milieux sociaux privilégiés... Cherchez l'erreur ! L'Académie française de médecine, le Défenseur des droits, le Haut Conseil de la santé publique ou encore le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies en ont demandé, sans succès, l'arrêt.

Qu'à cela ne tienne, on a aussi les dents ! Le test se réfère à une analyse du développement des dents. Là encore, on comprend facilement que le test ne peut être fiable, ce développement dépendant fortement de notre parcours de vie.

Pas grave, il reste alors le test de la clavicule, fréquemment effectué en complément du test poignet. Actuellement, peu de recul sur la méthode, et son efficacité n'est pas vraiment démontrée... En revanche, ce qui est sûr, c'est qu'elle nous expose à une dose importante d'ondes ! Merci la justice...

Et tout ça pour quel résultat ? L'Académie de Médecine explique que « **ces méthodes ne permettent pas de distinction nette entre seize et dix-huit ans** », alors que c'est l'âge de la plupart d'entre nous. La marge d'erreur est en moyenne de deux ans... A Toulouse, nous avons pu constater jusqu'à 10 ans d'écart entre un test de poignet et un test de clavicule ! Ces tests n'ont aucun sens, à part celui qui est de nous refuser la protection à l'enfance...

Il nous semblait qu'un juge pour enfant avait pour mission de protéger les enfants. Nous nous sommes trompé.e.s ? Pourquoi sommes-nous traité.e.s avant tout comme des menteur.se.s ? Pourquoi les juges toulousains font-ils des différences de traitement selon nos origines ? Pourquoi continuent-ils à se fier à des tests osseux, alors qu'il est largement démontré que ceux-ci ne sont pas fiables ?

Difficile de ne pas penser qu'il y a une volonté à renier nos droits... Dur de ne pas croire au racisme d'Etat !



Rassemblement devant le Palais de Justice de Toulouse

Le mercredi 23 septembre 15h

AutonoMIE

Un jeune est un jeune, quelle que soit sa nationalité

<https://www.facebook.com/autonomie31>